

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL** 10 JUL. 2015

DIRECTION DES LIBERTÉS CIVILES  
 ET DES DROITS FONDAMENTAUX

Le 30 juin 2015 à 18h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 27 mai 2015, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29      Nbre de membres présents (quorum) : 23      Nbre de voix délibératives : 31  
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 1

Etaient présents :

**METROPOLE** : Corinne CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT,  
 Marc GRIVEL

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE** : Martine PUBLIE

**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE

**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN

**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, François FOULON

**COUZON** : Gérard DARDET,

**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

**LISSIEU** : Jean-Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON

**POLEYMIEUX** : Vincent PEYTEL

**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS

**SAINT-DIDIER** : Gérard KECK, Bernard COQUET

**SAINT-GERMAIN** :

**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Nicolas POUSSINEAU

Ont donné pouvoir : Jean-Michel CARON à Eric MAZOYER, Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Marc GRIVEL.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désigné : Eric MAZOYER

## Convention chasseurs - SMMO - FDCR pour la gestion d'une parcelle propriété du SMMO cadastrée AD-179 (ex-Berger à St Cyr au Mont d'Or)

Dans le cadre de sa politique d'acquisition foncière, le SMMO avait acquis en 2014 une parcelle sur la commune de Saint Cyr au Mont d'Or. Cette parcelle (située dans le prolongement de l'enclos de la Rosette restauré remarquablement par l'association Cabornes et petit patrimoine du Mont d'Or) était, avant que le SMMO en devienne propriétaire, cultivée par la société de chasse de Saint Cyr au Mont d'Or. Dans le cadre de la gestion des espaces naturels et agricoles du massif des Monts d'Or, le Syndicat Mixte des Monts d'Or met en œuvre un plan de gestion qui se décline de l'échelle du massif à l'échelle de secteurs géographiques ou de parcelles.

A l'échelle du massif c'est principalement l'équilibre entre espaces boisés et espaces ouverts (agricoles ou non) qui est géré au travers notamment de conventions de partenariats passées avec les associations de chasse regroupées au sein du GIC (entre 8 et 25 ha par an), avec la FDCR, la MFR d'Anse.

Cette parcelle située au cœur d'une zone boisée présente aujourd'hui un réel intérêt en terme de maintien de micro parcelle ouverte et cultivée pour répondre à des enjeux de biodiversité. Dans le cadre de la gestion de son portefeuille foncier et de la diversification des modalités de gestion pour améliorer la gestion des lisières, favoriser le développement d'espaces intercalaires entre cultures et boisements, profiter de la diversité des surfaces des parcelles pour gérer des « micro parcelles » qui contribuent fortement à la biodiversité des espaces le SMMO propose de passer une convention de mise à disposition de la parcelle AD 179, d'une surface de 6015 m<sup>2</sup>, à la société de chasse de St Cyr au Mont d'Or en lien avec la FDCR. Cette convention comporte en annexe un cahier des charges spécifique qui définit les modalités d'entretien, de mise en culture et de gestion des lisières au regard des enjeux identifiés sur ce site.

Le conseil syndical approuve à l'unanimité la convention présentée et autorise le Président du SMMO à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
Max VINCENT

